No 1 Janvier 1980 81

P.P. 1052 LE MONT

AUX 4 COINS DU MONT

Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LÉGISLATIF

La dernière séance de l'année, avec un ordre du jour chargé, a eu lieu le lundi 8 décembre sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, président.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre a été adopté à l'unanimité compte tenu d'une déclaration lue par M. Grosclaude concernant la lettre de démission de M. Alfred Borgeaud dont certains passages avaient surpris quelques conseillers.

Le Conseil a ensuite procédé à l'élection du bureau pour 1981 comme suit:

Président	:	M. Daniel Grosclaude
1er vice-président	:	M. Françis Chabloz
2e vice-président	:	M. Henri-Charles Brun
Scrutateurs	:	M. Armand Favre
		M. Maurice Fontannaz
Scrutateurs-suppléants	:	M. André Fluckiger
		M. Robert Wüthrich

Le Conseil a accepté sans discussion les demandes de crédits supplémentaires.

Le préavis municipal concernant la construction d'un nouveau collège au Grand-Mont a soulevé une longue discussion. En effet, M. Philippe Chappuis estimait la solution choisie trop onéreuse. Il se demandait par ailleurs si la population du Mont n'allait pas vers un vieillissement et si par conséquent nous n'aurions plus besoin d'autant de salles de classes d'ici 10 à 15 ans. Il a proposé d'étudier la possibilité d'installer des classes dans les bâtiments locatifs comme cela se fait souvent ailleurs dans le canton.

Il lui a été répondu que les statistiques démontrent que la population du Mont n'était pas du tout en train de vieillir. On constate plutôt un rajeunissement dû en partie aux nombreuses mutations, aussi bien dans les locatifs que dans les villas. Durant les 12 derniers mois, beaucoup d'enfants nés entre 1965 et 1979 sont arrivés dans notre commune. D'autre part, il est préférable d'avoir un bâtiment ad hoc avec des installations adéquates, préau notamment, surtout pour nos jeunes élèves, à qui ce nouveau collège du Grand-Mont sera essentiellement destiné.

Le Conseil, à l'exception d'une voix contraire, a accepté le préavis de la Municipalité. La commission qui avait étudié cette affaire soutenait d'ailleurs le préavis municipal. Ce nouveau collège accueillera ses premiers élèves en août 1981 déjà.

Le Conseil a ensuite passé à l'examen du budget pour 1981 dont vous trouverez des précisions dans le billet de M. Philippe Rauschert, syndic.

M. Jean-Daniel Pasche a déposé une motion dans laquelle il demandait que le tir aux pigeons soit supprimé. En effet, de nombreux habitants des quartiers de la Valleyre et du Petit-Mont sont incommodés par le bruit de ces tirs fréquents, tant les week-ends qu'en fin de journée la semaine. Le Conseil a rejeté cette motion par 22 voix contre 19.

Dans les communications de la Municipalité, M. Rémy Vaucher a informé que la commune avait engagé un agent de police en remplacement de M. Laurent qui nous a quittés le 1er décembre. Elle a également engagé un auxiliaire de police qui s'occupera entre autre de régler la circulation à la sortie des classes et de la protection civile.

M. Rauschert a exprimé ses meilleurs voeux pour 1981 et a invité toute l'assemblée ainsi que le public ayant suivi les délibérations de cette séance, à prendre part à la petite verrée offerte par la Municipalité en cette fin d'année.

M. Grosclaude a souhaité à chacun une bonne année et a levé la séance à 23 h. 15 après le contre-appel.

La secrétaire:
Evelyne Panchaud

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

LE MESSAGE DU SYNDIC

COMPTABILITÉ DES COMMUNES

Se conformant aux directives cantonales du 14 décembre 1979 la Municipalité a présenté, pour la première fois, son projet du budget selon le plan comptable appliqué obligatoirement par toutes les communes dès le début de cette année.

La structure du nouveau plan comptable distingue les charges de consommation des dépenses d'investissement; elle repose donc sur un compte dit de "fonctionnement" et sur le compte des "investissements".

Toute dépense pour achat, création ou amélioration de biens administratifs durables est considérée comme un investissement pour autant qu'elle dépasse la somme de Fr. 50'000.–.

Le compte de fonctionnement, comparable au compte d'exploitation d'une entreprise privée, se décompose en divers chapitres qui correspondent aux différents dicastères, ou services importants, de l'administration communale.

La classification des charges et produits (nouveau système) ne se recouvrant pas nécessairement avec les recettes et dépenses de l'ancienne méthode, il a fallu réadapter notre budget 1980 afin qu'une comparaison puisse s'effectuer valablement. C'est pourquoi les chiffres cités pour le budget 1980 ci-dessous ne correspondent pas à ceux publiés l'an dernier dans ce journal; mais, et c'est bien l'essentiel, le résultat final est naturellement inchangé.

BUDGET 1981

Le Conseil communal a admis, dans sa dernière séance, le budget prévu pour 1981 après lui avoir apporté deux modifications. Le résultat modifié (et admis) fait apparaître un excédent de dépenses de l'ordre de Fr. 246'000.–

Le résumé de ce budget se présente de la façon suivante:

COMPTES BUDGET 1981	Charges	%	Produits	%
Administration générale	645'120.–	10,4	47'000.–	0,7
Finances	395'645.–	6,4	4'918'050.–	79,3
Domaines-Bâtiments	691'070.–	11,1	159'690.–	2,6
Travaux	1'123'800.–	18,1	590'400.–	9,5
Instruction publique - Cultes	1'512'800.–	24,4	194'350.–	3,1
Police	449'150.–	7,3	49'700.–	0,7
Sécurité sociale	455'650.–	7,3	–.–	
Comptes de fonctionnement	5'273'235.–		5'959'190.–	
Investissements, amortis.	932'000.–	15,0		
Excédent de dépenses (nécessitant un emprunt)			246'045.–	4,0
	6'205'235.–		6'205'235.–	

COMPTES BUDGET 1980	Charges	%	Produits	%
Administration générale	535'890.–	9,4	48'500.–	8,0
Finances	227'410.–	4,0	4'401'650.–	77,2
Domaines-Bâtiments	772'610.–	13,5	161'990.–	2,8
Travaux	1'041'360.–	18,2	743'500.–	13,0
Instruction publique - Cultes	1'193'410.–	20,9	83'500.–	1,5
Police	370'200.–	6,5	50'750.–	0,9
Sécurité sociale	332'208.–	5,8	–.–	
Comptes de fonctionnement	4'473'088.–		5'489'890.–	
Investissements, amortis.	1'232'000.–	21,6		
Excédent de dépenses (nécessitant un emprunt)			215'198.–	3,8
	5'705'088.–		5'705'088.–	

Quelques commentaires nous semblent nécessaires et voici, tout d'abord, les explications concernant les modifications les plus importantes des "produits",

Finances: augmentation du rendement des impôts proportionnelle à l'accroissement de la population.

Travaux: la diminution provient du fait que la subvention cantonale pour le réfection de la partie inférieure de la route du Jorat a été prévue en 1980.

Instruction: participation des communes voisines aux frais d'écolage de leurs enfants accueillis dans nos classes.

Pour les "charges" les variations les plus sensibles sont les suivantes: (en tenant compte, tout d'abord, que pour tous les dicastères les salaires du personnel augmentent, charges sociales comprises, de 7,5 environ)

Administration: participation aux déficits des transports publics régionaux (env. Fr. 65'000.– en plus).

Finances: intérêts et amortissement pour terrains de Crétalaison (env. Fr. 200'000.–).

Instruction: engagement de deux enseignants supplémentaires.
– participation à l'écolage de nos élèves fréquentant les collèges secondaires lausannois (Fr. 180'000.– de plus).

Sécurité sociale: incidence de la réduction de 10 des subventions fédérales versées aux cantons; pour le canton de Vaud Fr. 11'000'000.– reportés sur les communes soit pour nous Fr. 120'000.– au compte de la santé publique.

INVESTISSEMENTS

Les charges nouvelles, ou fortement augmentées, indiquées ci-dessus, ont contraint la Municipalité a diminuer le taux des investissements de 21,6 à 15 de l'ensemble des dépenses. Cela est fort regrettable au moment où le développement de notre commune exigerait, au contraire, que l'on puisse activer son aménagement et son équipement dans de nombreux domaines.

Il nous a tout de même été possible de prévoir pour cette année:

- d'élargir le chemin Maillefer (partie médiane) afin de l'ouvrir à nouveau à la circulation dans les deux sens. (Le carrefour ch. du Rionzi et ch. Maillefer ne pourra être modifié qu'avec l'accord de la ville de Lausanne; les pourparlers sont en cours),
- de créer un trottoir sur la route cantonale dès le ch. du Verger en direction des Côtes,
- de construire un collecteur séparatif sur la route de Sauvabelin,
- de consacrer Fr. 250'000.– (première tranche) à la construction du nouveau collège du Grand-Mont dont le Conseil communal vient d'adopter le projet et qui doit être partiellement disponible cette année encore.

Le résultat négatif de ce budget ne doit pas être pris au tragique mais il est à la limite du tolérable.

Durant ces dix dernières années nos budgets ont régulièrement prévu un excédent de dépenses et les comptes, par contre et tout aussi régulièrement, ont présenté un excedent de recettes. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il en soit de même en 1981 mais l'exercice qui commence devra mobiliser notre attention de tous les instants et nous devrons nous attacher à trouver tous les moyens d'alléger les dépenses de la bourse communale.

NOTRE POPULATION

a augmenté de 270 personnes durant l'année dernière; elle se composait à fin décembre, de:

1972 Vaudoises et Vaudois,
1336 Confédérées et Confédérés et,
378 personnes de nationalité étrangère.

38 naissances et 31 décès ont été enregistrés par notre contrôle des habitants et 3 chômeurs complets étaient annoncés en fin d'année.

Ph. Rauschert

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

UN NOUVEAU COLLÈGE AU GRAND-MONT

Comme vous le savez déjà certainement, le Conseil communal, dans sa séance du 8 décembre, a accepté le projet de construction d'un nouveau collège au Grand-Mont. Permettez qu'en quelques lignes ce projet vous soit présenté.

Le terrain retenu pour la construction de ce bâtiment est situé à l'ouest des bâtiments locatifs du Grand-Mont, bordé au sud par un ruisseau et un cordon boisé, Le projet retenu "Eventail" permet d'offrir à chacune des 6 classes un bon ensoleillement et une certaine indépendance. La partie centrale du bâtiment sera occupée par une salle de rythmique nécessaire à un enseignement harmonieux dans les classes enfantines et du degré inférieur. Tout est disposé sur un seul niveau et chaque classe pourra ainsi communiquer directement avec l'extérieur et profiter au maximum des aménagements réalisés.

Le type de construction retenu est composé d'éléments simples, s'intégrant à l'environnement. Les toitures seront recouvertes d'éternit brun-rouge, les vitrages composés de bois et de métal, les parois crépies ou laissées en briques apparentes. Les travaux de charpente seront exécutés en bois et pourront rester visibles. Seuls les piliers principaux et les dalles sur les dégagements sont prévus en béton.

Souhaitons que cette construction puisse se réaliser dans les délais prévus et que, dès la rentrée scolaire 1981, nos jeunes élèves puissent fréquenter ce nouveau bâtiment scolaire.

Rédacteur

Vue d'ensemble du projet du collège du Grand-Mont

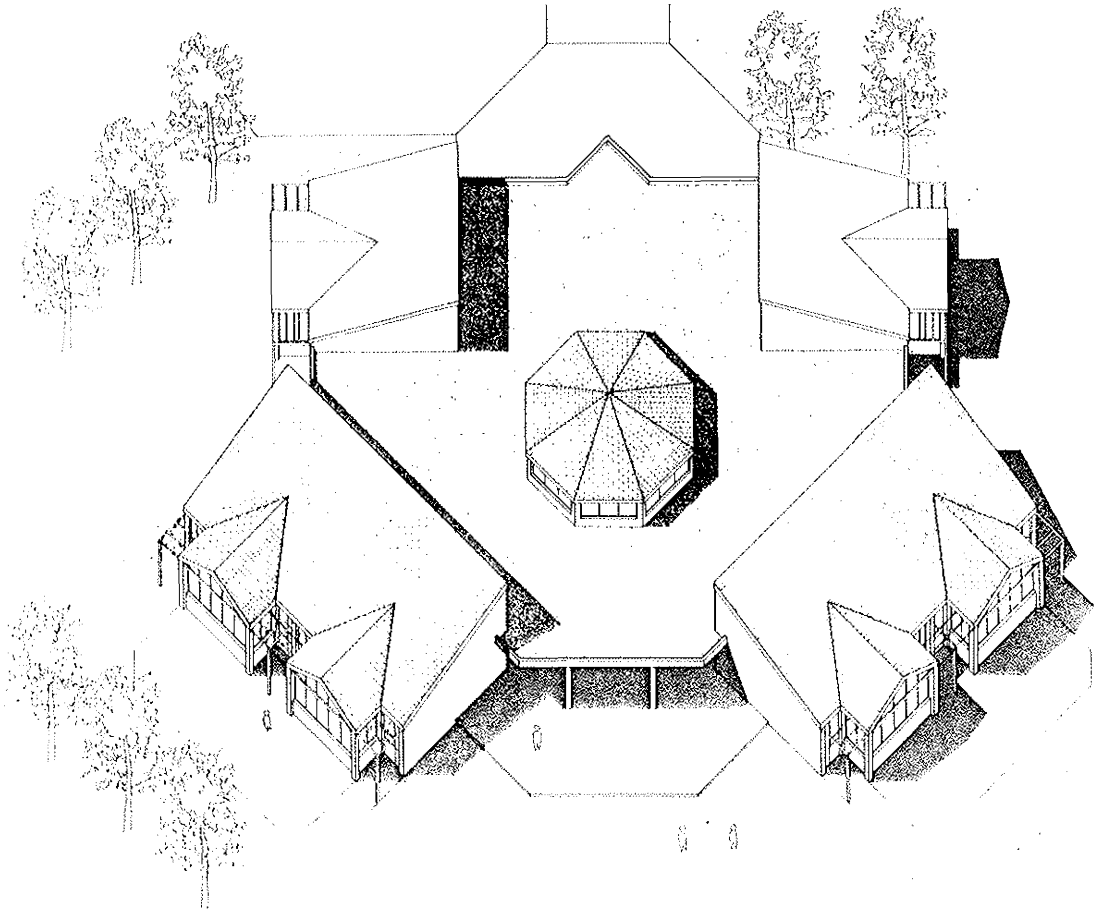

A LA POLICE MUNICIPALE

Dans sa séance du 24 novembre 1980, la Municipalité a procédé à la nomination d'un nouvel agent de police, en remplacement de M. Fernand Laurent qui nous a quitté pour prendre un poste similaire à la commune de Romanel-sur-Lausanne.

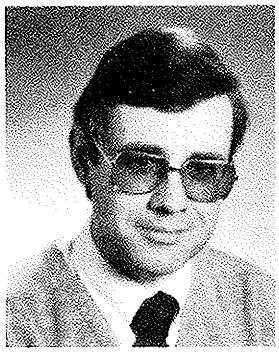

Ce nouvel agent, M. Pierre-André Wenger, nous vient du Corps de police de Lausanne où il a obtenu le grade d'appointé. Né en 1947, marié il a suivi ses écoles obligatoires à Lausanne, puis a accompli un apprentissage de commerce qu'il a terminé avec un certificat fédéral de capacité. En août 1968, il a été engagé comme agent de police à Pully, a

suivi avec succès en 1971 l'Ecole des polices municipales vaudoises, puis a été nommé en décembre 1971 comme agent de police à Lausanne. Dès cette date, il a travaillé dans les différents services de la police municipale de Lausanne.

La recherche d'un corps de police plus modeste en nombre, le désir d'une activité plus personnalisée ont amené M. Wenger à s'intéresser au poste d'agent de police au Mont.

M. Wenger entrera en fonction le 1er mars 1981, en gardant bien entendu le grade d'appointé. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue parmi notre population et espérons qu'il trouvera au Mont des conditions de travail qui le satisfassent pleinement.

La Municipalité a pris, également le 24 novembre 1980, la décision d'engager un auxiliaire de police. Ce nouveau poste a été créé avant tout pour assurer au maximum la sécurité des écoliers fréquentant le centre scolaire du Mottier; le temps laissé libre par cette activité est occupé à diverses tâches telles que protection civile, recensements, travaux de bureau et contrôle, etc.

A ce poste a été nommé M. Marcel Pasche, habitant de notre commune depuis de nombreuses années puisqu'il y a même effectué ses écoles. Né en 1926, M. Pasche a appris le métier de boucher-charcutier.

Des problèmes de santé l'ont contraint à chercher une autre activité et c'est pour cela qu'il s'est intéressé au poste auxiliaire de police de notre commune.

Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle activité et sommes persuadés qu'il saura assurer d'un oeil vigilant la sécurité de nos enfants.

Rédacteur

SECURITE DE NOS ECOLIERS

Soucieuse d'assurer au mieux la sécurité des enfants se rendant ou sortant de l'école, la Municipalité, dans sa séance du 24 novembre 1980, a engagé un auxiliaire de police chargé tout particulièrement de faire traverser les enfants sur le passage de sécurité de la RC 449 (route de la Blécherette) sis au droit du chemin provenant du centre scolaire du Mottier.

Désormais la sécurité des écoliers se rendant ou sortant de classe est assurée de la manière suivante:

RC 501 (route de Lausanne) – passage de sécurité près de la piscine.

- aux entrées de 7h. 45 et 13h. 30 ainsi qu'aux sorties de 11h. 30 et 15h. 20, par les patrouilleurs scolaires.
- à l'entrée de 8h. 30, par un agent de la police municipale qui sera présent de 8h. 10 à 8h. 30.

RC 449 (route de la Blécherette) – passage de sécurité au droit de la sortie du Centre scolaire.

- par l'auxiliaire de police, M. Marcel Pasche, qui sera présent:

  le matin de 7h. 25 à 8h. 30, de 8h. 45 à 9h., ainsi que de 11h. à 11h. 45,

  l'après-midi, de 13h. 15 à 13h. 40 et de 15h. 15 à 15h. 45.

Nous espérons que ces dispositions amélioreront la sécurité des enfants et éviteront la répétition d'accidents que, hélas, nous ne pouvons toujours éviter.

La Municipalité

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

PAROISSE DU MONT

Qu'est-ce qui se trouve entre la piscine et la fromagerie, en bordure de la route?

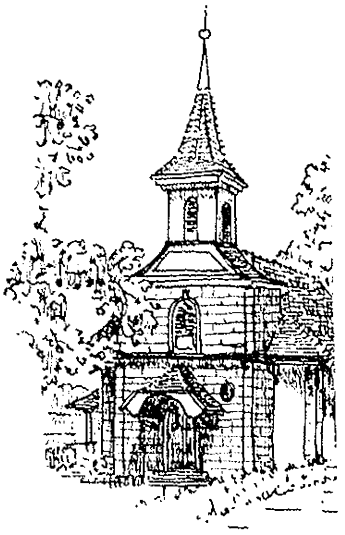

C'est l'église, bien sûr, devant laquelle vous passez souvent en voiture.

Mais la paroisse, elle se trouve sur tout le territoire de la commune, chez vous, paroissienne, paroissien, peut-être membre d'un couple mixte. Et l'année dernière dans votre paroisse, trois évènements marquants se sont passés, outre les baptêmes, les mariages et les enterrements.

Notre dévouée concierge, Mme Crausaz arrêtait son activité au 1er janvier 1980 pour des questions d'âge et n'a, jusqu'à ce jour, pas encore été remplacée. Nous invitons toute personne intéressée par ce travail à se présenter au greffe municipal. Nous l'attendons avec impatience!

Le 30 août 1980 prenait fin le ministère de notre pasteur, M. Albert Olivier. Pendant environ 15 ans, il nous a accueilli de son grand sourire lumineux et offert un approfondissement de la foi à tous ceux qui se sont retrouvés à l'église, aux catéchismes et aux études bibliques, le réconfort aux malades à l'hôpital, une présence aux paroissiens âgés retenus chez eux.

Après quelques recherches, nous avons trouvé un successeur et avons été heureux d'accueillir le 6 septembre 1980, M. le Pasteur André Curchod et son épouse Hélène. Très sportivement, ils ont accepté de loger avec leurs quatre enfants entre 7 et 16 ans pendant plus de trois mois dans deux caravanes, derrière la cure en réfection, qui put heureusement être réintégrée juste avant les grands froids de fin novembre.

Le culte d'adieu du Pasteur Olivier et celui d'installation du Pasteur Curchod ont été rehaussés par les discours des autorités civiles et religieuses et de M. Alfred Corbaz, paroissien de longue date et ancien président du Conseil de paroisse, par la participation du Choeur des Jeunes de la paroisse, celles de l'Echo des Bois et de l'Union Instrumentale du Mont.

Ils ont été suivis par un apéritif, préparé dès 7 h. 30 par d'actives paroissiennes, offert à tous ceux qui, sous un soleil radieux, avaient envie de faire connaissance ou de "tailler une bavette".

En outre, le 7 septembre, le nouveau pasteur et son épouse, entourés des autorités politiques, ecclésiastiques et du Conseil de paroisse participèrent à un suc-

culent repas à l'Auberge communale, offert par la Commune.

M. le Pasteur André Curchod a grandi à Lausanne où il a fait une licence en lettres, suivie d'une licence en théologie obtenue à St. Germain-en-Laye, près de Paris. Il a travaillé dans les paroisses de Ressudens et de Bex avant de venir chez nous au Mont, où vous pouvez l'atteindre au numéro de téléphone 32 21 47.

Ainsi qu'il le disait dans le "Ralliement" d'octobre:

– N'hésitez pas à nous faire signe. Un signe! Voilà encore un mot banal! Cependant, il pourrait résumer le ministère du Pasteur. Signe imparfait de celui qui veut sans cesse nous faire signe parce qu'il est devenu Homme-Signe parmi nous, non pas pour nous vendre une idéologie de plus, mais pour nous racheter au prix de sa vie. Toutes nos valeurs peuvent s'effriter, mais nous gardons un poids infini à ses yeux. Voilà la Bonne Nouvelle qui accepte nos points d'interrogation et nous pousse à renouveler notre foi, afin que nous ne puissions jamais nous reposer dans l'indifférence ou nos certitudes faciles.

Nous aimerions encore signaler à tous ceux qui ne peuvent pas venir aux cultes du soir ou du dimanche matin qu'ils ont la possibilité de le faire le mercredi soir de 19 h. 30 à 20 h., en se joignant aux catéchumènes et leurs familles.

Par ailleurs, des occasions de contacts sympathiques vous sont données lors de l'après-culte, chaque dimanche, autour d'une tasse de café ou de bouillon.

En outre, les activités paroissiennes paraîtront dorénavant à la dernière page imprimée du nouveau journal paroissial "Croire" qui remplace dès janvier 1981 le "Ralliement".

Nous voici au début d'une année nouvelle, riche en possibilités de toutes sortes; que le Christ aide chacun à se renouveler, qu'il accorde à notre nouveau pasteur un ministère fructueux, et à notre paroisse de devenir encore plus vivante –grâce à vous, chères paroissiennes, chers paroissiens. Bonne année!

Le Conseil de paroisse

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

50 ANS DE MARIAGE

Voilà le bel anniversaire qu'ont fêté le 27 novembre 1980 M. et Mme Freddy Anneler-Wasem; en plus, ce même jour, M. Anneler fêtait également son 74ème anniversaire.

Une délégation municipale, composée de MM. Jean Amiguet et René Henny, a apporté les voeux et cadeaux d'usage aux jubilaires.

M. et Mme Anneler se sont mariés au Mont, le 27 novembre 1930. Ils ont élevé une famille de quatre enfants en exploitant jusqu'à il y a quelques années le petit domaine paternel situé en Manloup. M. Anneler a été conseiller communal pendant plusieurs législatures et durant de nombreuses années, chanteur à l'Echo des Bois.

A Madame et Monsieur Anneler, nous souhaitons une bonne santé qui leur permette de passer encore de longues années de vie commune heureuse.

Rédacteur

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

ARMES DE GUERRE

CLOTURE DE LA SAISON

Suivant une tradition maintenant bien établie, la soirée de clôture de la saison 80 s'est déroulée dans une joyeuse ambiance. Après un excellent repas préparé par notre équipe habituelle de cuisine, le président G. Noverraz procéda à la proclamation des résultats et remise des challenges.

PALMARES

Tir militaire: Vittoz Ch. 104. Ramel G. 102. Schraner E. 101.

Tir en campagne: Schraner E. 67. Genevay A. 65. Borloz J.-P. 64.

Cible Manloup: Borloz J.-P. 423p. Vittoz Ch. 420p. Poget M. 417p.

Challenge Châtaignier: Vittoz Ch. 91p. Favre L. 90p. Poget M. 90p.

Challenge Rionzi: Ducommun G. 70p. Seiler M. 68p. Mermier A. 67p.

Challenge Clochatte: Vittoz Ch. 90p. Favre L. 90p. Mermier A. 89p.

Challenge Tir militaire: Vittoz Ch. 104p.

Challenge "La Fribourgeoise": Schraner E. 168p.

Challenge Roi du tir: Vittoz Ch. 452p. Schraner E. 443,5p. Borloz J.-P. 440,3p.

G. Noverraz

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

Résultats du concours "BALCONS FLEURIS 1980"

Pour faire suite à la première Foire de Mai, la distribution des prix et diplômes du concours "balcons fleuris 1980" s'est déroulée le 26 novembre dernier à l'aula du collège en présence de plus de 50 personnes.

Le jury composé de Mme Debely, de MM. Ph. Chappuis et J.-P. Waldmeyer a proclamé les résultats suivants:

Catégorie commerciale:

1. M. Roland Borgeaud, Café Central (avec félicitations du jury).

Catégorie villas:

1. Mme Erna Amaudruz (avec vives félicitations pour le choix des couleurs et des plantes).

Mme Gabrielle Corbaz (avec félicitations).
Mme Edith Weber (bonne décoration).
Mme Maryse Grossenbacher.
M. et Mme Marc-Antoine Staub qui malgré des travaux extérieurs ont tenu a fleurir leur maison.
Mme S. Ruffieux.

Pour une première, ce concours n'a pas rencontré un grand écho auprès de notre population. Nous espérons que les concurrents seront plus nombreux cette année. Pourquoi notre commune ne décorerait-elle pas un ou deux bâtiments communaux?

Nous donnons rendez-vous à la population à la prochaine Foire de Mai qui aura lieu le samedi 9 mai 1981. C'est à cette fête que l'on pourra s'inscrire pour le concours "balcons fleuris 1981", au stand de vente de géraniums.

D'autre part le comité d'organisation de la fête invite tous les artisans, commerçants, maraîchers ou autres professions ainsi que les sociétés à participer d'une manière active à cette journée. Ils peuvent s'inscrire auprès de M. R. Annen, rue de Lausanne 4, téléphone 33 15 72, jusqu'au 15 février en indiquant s'ils désirent bénéficier d'un banc d'étalage.

Société de développement

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

FÊTE ROMANDE DE LUTTE SUISSE 1980 LE MONT-SUR-LAUSANNE

DERNIER ACTE

Cette imposante manifestation, parfaitement réussie malgré le mauvais temps, avait vu la participation de près de 200 lutteurs. Elle connut son épilogue le samedi 29 novembre.

Le **Club des Lutteurs de lutte Suisse de Lausanne et environs,** qui avait fait appel à plusieurs personnalités locales pour élargir son comité, a tenu à convier tous ceux qui, bénévolement, et pendant près de 2 ans, ont préparé cette fête avec compétence, dévouement et persévérance.

Présidée par M. Jean Maurer, président du club, cette réunion vit la participation de soixante personnes, invitées à partager le succulent repas préparé par les membres du club. Au café (arrosé!), M. Rémy Vaucher vice-syndic et président du comité d'organisation, tint à remercier vivement les personnes présentes à qui le Club des lutteurs doit le succès de ces joutes romandes. M. Jean Maurer, au nom du club qu'il préside, procéda ensuite à la remise des récompenses: une magnifique plaquette de bronze, gravée, représentant deux lutteurs en plein combat, et un bouquet de fleurs pour les dames. Furent ainsi appelés MM.:

Robert Derron, député, président d'honneur de la Fête de lutte suisse,
Rémy Vaucher, président du comité d'organisation,
Gilbert Clerc, trésorier,
Albert Fritz, secrétaire (absent),
Alfred Borgeaud, responsable de la Presse,
Rudolf Habegger, subsistance,
André Ramseyer, maître de la buvette,
Joseph Hug, chargé des constructions et du terrain,
Marcel Henchoz et Madame, organisateurs de la soirée, responsables des loisirs et de l'animation.
Charly Hofstetter, livret de fête,
Charles Baumberger, dons et prix,
Raymond Annen, police et parcs,
Pierre Decrevel, sanitaire (absent),
Charles Caille,
Ernest Krebs.

De plus, le Club des lutteurs manifesta sa reconnaissance à l'égard des bénévoles locaux en décernant le titre de membre d'honneur à MM. Robert Derron, Rémy Vaucher, Alfred Borgeaud et Raymond Annen. M. Pierre Barras fut nommé membre honoraire. Chacun reçut la plaquette couronnée et gravée pour la circonstance.

Et on parla de la prochaine fête cantonale dans deux ans... Du moment que l'équipe est constituée et fonctionne si bien...

A. Borgeaud

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

DU NOUVEAU POUR LES AMATEURS DE FLEURS

En effet, le 5 février 1981 s'ouvrira au Mont, à la route de Coppoz, dans l'immeuble de l'ancienne boucherie de M. Jaquet, le magasin de fleurs "Eglantine".

Vous y trouverez un riche assortiment de fleurs coupées, de plantes vertes, d'objets de fabrication artisanale et pourrez y faire confectionner vos arrangements floraux (tél. 32 07 16).

L'inauguration aura lieu les 5, 6 et 7 février 1981, dates auxquelles vous êtes cordialement invités à partager le verre de l'amitié en compagnie de Mlle Eliane Aebi, fleuriste, entre 9h. et 18h.

Nous sommes très heureux d'accueillir ce nouveau commerce dans notre commune et souhaitons à Mlle Aebi la bienvenue et plein succès.

Rédacteur

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

DATES DE PARUTION DU JOURNAL "AUX 4 COINS DU MONT" EN 1981

Comme jusqu'à maintenant, notre journal d'information paraîtra au rythme des séances du Conseil communal. Les dates de ces séances ayant été fixées pour 1981, pour ceux qui désirent publier une information et j'espère qu'ils seront nombreux, voici les dates "dernier délai" pour l'envoi de vos articles à M. Rémy Vaucher, ch. du Mottier 3, 1052 Le Mont:

23 MARS
4 MAI
29 JUIN
5 OCTOBRE
30 NOVEMBRE

Le journal paraît environ 15 jours après les dates indiquées ci-dessus.

Rédacteur